

Victoire syndicale après 35 mois d'arbitrage aux chantiers de Lauzon

Il est possible qu'un record en ce qui concerne la longueur des procédures de la Loi des Relations ouvrières ait été établi dernièrement à Lauzon. Le tribunal d'arbitrage constitué en vertu de la Loi des Relations ouvrières a rendu une sentence arbitrale au mois de novembre 1958 au sujet d'un grief collectif affectant tous les travailleurs des chantiers et qui avait été soumis au Service de conciliation au mois de décembre 1955.

La sentence accordée à tous les travailleurs qui étaient à leur poste la journée précédant l'incendie du chantier Davie Shipbuilding en octobre 1955, le paiement d'une demi-journée de salaire pour le congé statutaire de la Toussaint. La compagnie avait refusé de payer ce congé payé.

Conséquence de la grève

Par ailleurs, les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon continuent de bénéficier des avantages bienfaisants de la convention collective signée l'automne dernier, après une grève de plus de trois mois.

En effet, la première sentence

arbitrale rendue sous l'empire de la clause "arbitre unique" pour le règlement des griefs, accorde à 153 travailleurs, pleine compensation pour une journée de travail.

L'arbitre unique, Me Yves Pratte, a décidé que ces travailleurs, lors de leur mise-à-pied, cet hiver, n'avaient pas reçu l'avis de 24 heures requis par les dispositions de la nouvelle convention collective et qu'en conséquence, ils ont droit à une journée de salaire.

Plusieurs autres griefs sont également au stade de l'arbitrage et les sentences arbitrales sont attendues sous peu.

Syndicat certifié malgré un arrêt de travail chez Kendall

La Commission de relations ouvrières a accordé récemment la certification au Syndicat national des camionneurs (CTCC) pour représenter les employés de Kendall Bros. Inc., de Montréal. Cette décision présente un intérêt particulier, car le certificat a été accordé nonobstant preuve faite d'une grève survenue le 8 décembre dernier parmi les employés de cette compagnie.

Les camionneurs s'étaient en effet mis en grève pour obtenir du patron l'installation de chauffettes dans les camions. Les gros froids de cette période leur rendaient le travail quasi insup-

portable et d'ailleurs dangereux, vu la température excessive dans la cabine et le givrage du pare-brise et des vitres.

Le procureur du syndicat, Me (Suite à la page 2)



Vol. XXXV — No 6

Ottawa, 20 mars 1959

Le cas Smallwood à Terre-Neuve

Ottawa devra désavouer ces lois antisyndicales

Désapprobation générale des gestes posés par le premier ministre de cette province — C'est aux travailleurs qu'il appartient de choisir l'union de leur choix — Protestation de la CTCC

A l'issue d'une réunion de l'Exécutif de la CTCC, tenue à Québec en fin de semaine, le secrétaire général du mouvement, M. Jean Marchand, a émis un communiqué dans lequel il déclare que la CTCC demande l'intervention immédiate du gouvernement fédéral afin qu'il désavoue la loi inique que vient d'a-

dopter la Législature de Terre-Neuve.

L'on sait, en effet, que les députés libéraux et conservateurs, à l'unanimité, ont adopté une loi décertifiant l'Union internationale des Travailleurs du bois, tout simplement parce que cette union militante a déclaré une grève dans le but de forcer la compagnie forestière, l'Anglo Newfoundland Development, à

respecter une sentence arbitrale.

Tel est le péché commis par ces bûcherons. Pour les punir, le gouvernement de M. Smallwood prive ces bûcherons de leur reconnaissance syndicale, fonde un syndicat indépendant et, finalement, fait intervenir la RCMP qui, dans cette province, remplit le rôle de notre police provinciale, pour briser les lignes de piquetage.

Il n'est donc pas étonnant de voir la CTCC, qui a toujours été de l'avant pour faire triompher les libertés syndicales, le droit de l'ouvrier de choisir l'union de son choix, blâmer ouvertement la nouvelle législation terre-neuvienne qui favorise un syndicalisme totalitaire, des syndicats fondés, organisés et dirigés par l'Etat.

Voici le texte de la déclaration de la CTCC:

La C.T.C.C. a suivi de très près les événements qui se déroulent à Terre-Neuve depuis l'intervention du gouvernement Smallwood dans le conflit survenu entre les compagnies de papier et l'Union internationale des travailleurs du bois.

La C.T.C.C. trouve inadmissible l'attitude du gouvernement Smallwood et de la Législature de Terre-Neuve. La loi qui a été adoptée pour décertifier l'Union internationale est une mesure injuste, arbitraire et antidémocratique.

Lorsqu'un gouvernement se sert de l'appareil législatif pour faire triompher ses préjugés, la population doit réagir et exiger que nos institutions démocratiques soient respectées.

L'intervention policière constitue un autre geste provocateur dans le conflit de Terre-Neuve. Il est regrettable que nous en



La RCMP déloge les bûcherons grévistes des établissements de l'Anglo-Newfoundland Development dans la province de Terre-Neuve afin de laisser entrer les membres du syndicat de Smallwood.

(Suite à la page 3)



Sur cette photo prise lors du vote de grève, la semaine dernière à Shawinigan Chemicals, on remarque M. l'abbé Jean Guy Hamelin, aumônier du Conseil central; MM. Geo.-Etienne Hébert, assistant-directeur de la grève; Gérard Picard qui dirige les négociations; Wilson Lapointe, président du

Syndicat; Adélaré Pronovost, secrétaire; Maurice Laurence, président de la division de Canadian Resins; Simon Guy, président de la division du Carbone et vice-président du Syndicat; Yves Giroux, sentinelle et Guy Beaudoin, agent d'affaires.

A la Shawinigan Chemicals la grève peut être déclenchée à quelques minutes d'avis

Vendredi le 6 mars, le Syndicat national des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan, qui groupe plus de 1,000 travailleurs, tenait une assemblée générale importante pour recevoir de M. Gérard Picard le rapport des premières séances de négociations post-arbitrales entre le Syndicat et la Compagnie Shawinigan Chemicals.

Au cours des premières rencontres, les négociations post-arbitrales s'étaient limitées à l'ancienneté, aux fonctions de la direction et à la reconnaissance syndicale. Dans le but de faire avancer les négociations, le Syndicat proposa un compromis que la Compagnie a refusé, tout en suggérant une augmentation de salaire supérieure à celle demandée par le Syndicat. Elle voulait acheter avec des cents les principes de l'ancienneté.

C'est à la suite de ce refus de la Compagnie que les membres du Syndicat, à une majorité de 93% par bulletin secret ont pris un vote de grève. Il s'ensuit que le comité de négociation jouit de toute la latitude nécessaire pour déclencher l'ar-

rêt de travail au moment qu'il jugera opportun.

La rencontre entre les parties le lendemain du vote de grève donna des résultats appréciables puisque l'entente se fit sur deux clauses importantes.

La discussion étant devenue possible, les négociations continuent. Mais les travailleurs savent très bien que deux clauses d'une convention ne sont pas toute une convention. C'est pourquoi, MM. Jean-Paul Coulombe et Georges-Etienne Hébert se sont employés à la formation de comités de grève groupant environ 250 membres. Ces comités de grève se réunissent régulièrement et sont prêts à passer à l'action directe à

quelques minutes d'avis. Pour le moment, les négociations se continuent.

Chez Kendall...

(Suite de la page 1)

Pierre Vadboncoeur, a plaidé que cette grève ne pouvait faire obstacle à l'émission du certificat et ne tombait pas sous le coup de l'interdiction mentionnée dans la loi; car, a-t-il soutenu "des ouvriers ne sont pas tenus de travailler lorsque les conditions dans lesquelles ils travaillent sont intenable et périlleuses, et ils peuvent donc cesser, même ensemble, de travailler, jusqu'à ce que les conditions soient corrigées; il ne s'agit pas là d'une grève au sens de la loi".

Le syndicat n'a pas présenté de défense à l'encontre de la preuve patronale; il s'est con-

tenté d'une simple motion de non-lieu basée sur les arguments ci-haut.

La Commission a reconnu la validité de cette argumentation, car elle a accordé le certificat "considérant... que le patron porte une grande partie de la responsabilité de l'arrêt de travail par sa négligence d'installer des chauffettes dans ses camions".

Ce jugement apporte une contribution intéressante à la jurisprudence de la C.R.O.

Mentionnons que les entreprises de transport sont considérées par la C.R.O. comme tombant sous le coup de la loi des différends entre les services publics et leurs salariés.

10 ANS DE PROGRÈS

RAPPORT ANNUEL 1958

	PAIEMENTS AUX ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCE EN VIGUEUR
1953	\$ 43,680.	\$1,033,230.	\$ 21,960,303.
1957	\$1,601,754.	\$4,536,684.	\$357,900,981.
1958	\$1,996,500.	\$6,277,309.	\$465,757,481.

L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS
SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, P. Q.

8,000 camionneurs, sans protection, dans le Québec

Toutes les grosses compagnies de transport de la province telles que Smith Transport, Baillargeon etc., etc... ont obtenu de la Régie Provinciale du Transport une augmentation variant de 5 et 8% dans leurs taux de transport. C'est surtout la hausse des tarifs obtenus par les chemins de fer le 1er décembre dernier qui a facilité cette hausse aux compagnies de transport nous déclare Monsieur René Harmégnies, porte-parole pour l'Union des Camionneurs (C.T.C.C.).

Il semble, que seuls les petits camionneurs portant la licence (F) et pratiquant le charroyage du bois de pulpe, le bois de sciage, le gravier, la neige, etc., sont délaissés par l'autorité gouvernementale provinciale en ce qui regarde une réglementation de leurs taux de transport à des taux pouvant leur permettre de survivre.

Depuis l'automne dernier, déclare M. Harmégnies, l'Union des Camionneurs (C.T.C.C.) mul-

tiplie les démarches auprès du ministère provinciale du Transport et de la Régie provinciale afin d'obtenir une réglementation à l'heure et à la pièce pour les quatre (4) activités principales de ces petits camionneurs, et l'on se bute à toutes sortes d'objections de la part des autorités. Pourtant il existe environ 8,000 de ces camionneurs en la province de Québec et ils ne bénéficient d'aucune protection pour leur profession.

Ne manquez pas "JOINDRE LES DEUX BOUTS" sur le réseau français de la télévision



Les 7 et 8 mars derniers, une session spéciale était tenue à la Maison Montmorency, près de Québec, pour les trésoriers et les secrétaires des syndicats affiliés au Conseil central des Syndicats catholiques de Québec.

Sur la photo du groupe qui a suivi cette session, l'on remarque sur la première rangée assis, M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint du Conseil central de Québec; M. Maurice Pouliot, gérant de la Caisse populaire des Syndicats catholiques de Québec; M. Jacques Dion, vérificateur à la C.T.C.C., professeur des cours de trésorerie; M. Roland Leclerc, président du Comité d'éducation du Conseil central de Québec; le Révérend Père G.-H. Lévesque, supérieur de la Maison Montmorency; M. René Bélanger, trésorier de la C.T.C.C.; M. Eugène Rancourt, conseiller technique du Conseil central de Québec, professeur des cours aux secrétaires; Mlle Gisèle Plan-

te, secrétaire du Comité d'éducation du Conseil central; et M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C. Debout, sur la première rangée, l'on remarque M. Napoléon McMullen, gérant du Secrétariat des Syndicats catholiques de Québec; M. Louis-Robert Bernier, trésorier du Syndicat des charpentiers-menuisiers de Québec; M. Wilfrid Brousseau, agent d'affaires du Syndicat des Services hospitaliers de Québec; et à l'extrême droite, sur cette première rangée debout, M. Jacques Lemieux, président du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec, qui a agi comme conseiller, de même que messieurs Maurice Pouliot, Napoléon McMullen et Louis-Robert Bernier, durant les cours de trésorerie donnés par M. Jacques Dion. M. Eugène Rancourt, professeur des cours aux secrétaires, était assisté de M. Wilfrid Brousseau et de Mlle Gisèle Plante.

A LA GRIFFIN STEEL

La police provinciale brise les lignes de piquetage pour faire passer une locomotive

Un fort détachement de policiers provinciaux a escorté une locomotive traînant trois wagons de roues de chemin de fer à travers les lignes de piquetage établies par les syndiqués devant les entrées de la Griffin Steel.

Les grévistes n'ont manifesté aucune opposition malgré les bravades des policiers qui auraient déclaré "être venus pour en jeter dedans" et leur rappeler que certains policiers avaient déjà fait le voyage à Murdochville.

M. Robert Tremblay, organisateur de la CTCC, qui dirige cette grève qui dure depuis le mois de novembre dernier, nous a déclaré mercredi qu'une grande manifestation publique aura lieu samedi à St-Hyacinthe, pour protester contre l'attitude

de la police provinciale qui veut briser la grève.

Le maire de la ville, M. Jacques Lafontaine aurait même déclaré que la ville n'avait pas requis les services des policiers provinciaux.

Entretemps, la compagnie multiplie ses appels en faveur du retour au travail des grévistes. A l'heure actuelle, pas un seul n'a flanché et l'opinion unanime, c'est que personne ne retournera au travail avant qu'une convention collective de travail avantageuse ne soit signée. On sait que la Griffin Steel paie à ses employés de St-Hyacinthe, jusqu'à \$1.00 l'heure de moins qu'à ses employés de Chicago, pour le même travail.



Les piqueteurs de la Griffin Steel ont dû s'effacer devant les policiers provinciaux venus pour protéger les biens d'une compagnie étrangère qui exploite ses travailleurs.

MONTREAL

9% d'augmentation pour les fonctionnaires

Le Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal a accepté lundi soir dernier, au cours d'une assemblée groupant quelque 1,800 syndiqués, une offre d'augmentation générale de 9 p. 100 faite par la ville de Montréal.

Les syndiqués, sur la recommandation de leur Exécutif ont également accepté plusieurs autres amendements avantageux à leur convention collective expirée le 1er décembre dernier.

Outre la hausse de salaire générale, la Cité a réglé du coup des griefs collectifs affectant plus de 1,200 syndiqués; elle a également accepté de régler, par la signature de la convention collective 113 griefs individuels.

Dans son rapport aux membres, M. René Constant, président du Syndicat, a déclaré que l'administration avait fait preuve de bonne volonté et de compréhension.

La convention qui aura un effet rétroactif au 1er décembre, stipule également que le salaire minimum de l'employé marié sera porté de \$2,500 à \$3,254.66.

Diverses autres améliorations au sujet de l'assurance-maladie et de l'assurance-vie ont aussi été apportées cependant que le statu quo est maintenu relativement aux heures de travail, aux congés et aux fêtes chômées.

A l'issue de l'assemblée, les fonctionnaires ont rempli plusieurs postes sur l'exécutif en accordant une représentation plus adéquate à certains services.

Ottawa devra...

(Suite de la page 1)
soyons rendus à déplorer une perte de vie. Si le gouvernement de Terre-Neuve, au lieu de prendre fait et cause pour les compagnies de papier, avait tenté de jouer son rôle de représentant du bien commun, nous ne serions certainement pas, au-

jourd'hui, devant une situation aussi désespérée.

Dans les circonstances, la C.T.C.C. demande l'intervention immédiate du gouvernement fédéral afin qu'il désavoue la loi inique que vient d'adopter la Législature de Terre-Neuve.

Jean MARCHAND,
secrétaire général
de la C.T.C.C.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Intérimaire:

GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375, rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Exécutif du Syndicat de l'industrie du journal inc.



Voici sur cette photo les nouveaux officiers élus du Syndicat de l'industrie du journal de Montréal. De gauche à droite, MM. Roland Thibodeau, agent d'affaires; Marcel Labelle, premier vice-président; Guy Ouellette, président; Jean-Louis Coullée, deuxième vice-président et Gérard Tremblay, secrétaire-archiviste. Debout, dans le même ordre, MM. Jean Décoste, assistant-agent d'affaires; Jacques Daoust, du Syndicat des journalistes de Montréal qui agissait comme président d'élections; Rosario Bolduc, trésorier; Jean-Paul Delfausse, Réal Sabourin et Lucien Damien, directeurs.

A WINDSOR EN ONTARIO

Un comité actif qui s'occupe des chômeurs

Le Conseil du Travail de Windsor en Ontario a mis sur pied un comité qui semble s'occuper avec succès des chômeurs de cette ville et de la région

Ce comité de "plein emploi" comme on l'appelle, a vu le jour l'an passé quand le Conseil du Travail de l'endroit a reconnu sa responsabilité à l'endroit des syndiqués mis en chômage. Car il ne s'agit pas pour un organisme syndical de seulement signer des conventions collectives de travail et de régler les griefs découlant de la convention, mais de s'occuper constamment du bien-être des travailleurs.

On convoqua d'abord une grande assemblée de tous les

chômeurs. Ces derniers se choisirent alors un dirigeant parmi eux. Le local 200 lui fournit un bureau et des ententes furent prises pour assurer les dépenses de ce bureau.

Ce dirigeant a rempli en quelque sorte la fonction d'agent d'affaires des chômeurs. C'est lui qui s'occupait de leurs problèmes de taxation, d'éviction de logement, de comptes en retard, des questions d'assurance-chômage, etc.

Le travail organisé réussit à

prévenir toute éviction de chômeurs. Des assemblées publiques furent organisées pour dénoncer le crime du chômage et les autorités municipales furent averties que les chômeurs défileraient plutôt la loi que de tolérer des évictions en plein hiver.

La réussite la plus spectaculaire fut une marche sur Ottawa au début de l'hiver alors que plus de 200 chômeurs, reçus par le gouvernement, exposèrent leurs revendications aux autorités.

MONTREAL

Hausse de 25 cents l'heure pour les ouvriers du bâtiment

Les autorités du Builders' Exchange et les dirigeants des syndicats des métiers de la construction en sont venus à une entente sur les conditions de travail au cours des deux prochaines années, avons-nous appris.

L'accord prévoit une augmentation de salaire de 25c l'heure au cours d'une période de deux ans. Les syndicats avaient tout d'abord demandé une hausse de 30c pour la même période. Les employeurs leur ont refusé la clause d'atelier syndical qu'ils demandaient.

Par ailleurs, des comité seront institués pour étudier au cours de la durée de la convention collective la possibilité de mettre sur pied un régime de pension pour les travailleurs de la construction, ainsi que pour étudier la possibilité d'améliorer le régime des vacances.

Les représentants des parties concernées sont actuellement en train de rédiger la nouvelle convention collective que l'on demandera au gouvernement de rendre obligatoire dans toute l'industrie de la construction de la région métropolitaine.

Les travailleurs sont représentés dans les négociations par le Conseil des syndicats des métiers de la construction, groupant les ouvriers de la construction affiliés à la CTCC, et le Conseil des métiers de la construction, groupant les unions in-

ternationales. Ces deux organismes négocient conjointement.

Contrat étendu à l'industrie

La convention collective signée entre le Builders' Exchange et ces deux organismes syndicaux est généralement rendue obligatoire à toute l'industrie par décret, et régit alors les conditions de travail de 60,000 travailleurs dans la région de Montréal.

Cette convention intéresse tous les ouvriers de la construction, sauf les plombiers, les électriciens, les plâtriers, les poseurs de marbre, de tuiles et d'amiante, qui négocient des contrats de travail distincts.

L'augmentation de salaire de 25c l'heure prévue dans l'accord doit être accordée en quatre étapes: il y aura trois hausses successives de cinq cents l'heure chacune, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre prochains, et une quatrième hausse de 10 cents l'heure, le 1er avril 1960.

La convention collective actuellement en vigueur expire le 1er avril prochain.

Les salaires actuels varient de \$1.50 l'heure pour les journaliers, à \$2.35 pour les ouvriers de certains métiers.

Le Syndicat de la Construction de St-Jean recourt à l'arbitrage

Le Syndicat National catholique de St-Jean vient de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour trancher son différend avec les entreprises René Grenier et Eusèbe Berger, deux ateliers en plomberie et chauffage de cette ville.

Cet arbitrage a été rendu nécessaire par suite de l'échec des négociations directes et de la conciliation. Les représentants de l'atelier René Grenier ont trouvé toutes sortes d'excuses pour ne pas se présenter à ces séances de conciliation et ainsi

paralyser le mécanisme de la loi.

Il est à noter que la Loi des Relations ouvrières oblige un employeur à négocier de bonne foi avec le syndicat qui représente ses employés et qui possède un certificat de reconnaissance syndicale.

Me Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CTCC, a été désigné pour agir comme arbitre sur ce tribunal tandis que Me Albert Côté, également conseiller technique de la CTCC dans le secteur de la construction, agira comme procureur syndical. Il sera assisté de M. Adrien Beauvais, agent d'affaires du Conseil central de St-Jean (CTCC).

présentants du Syndicat étaient assistés dans leur travail par le confrère André Roy, conseiller technique de la CTCC.

Le principal négociateur pour la Cité de Québec était le Directeur du personnel, M. Paul Simard.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

FUTURS MARIÉS

Que vous soyez de Québec ou d'ailleurs, si vous êtes membres des syndicats catholiques, vous pouvez épargner beaucoup d'argent sur vos achats d'articles de ménage.

Egalement, les familles qui voudraient renouveler quelques pièces de leur mobilier peuvent profiter de cette offre exclusive aux membres des syndicats catholiques.

Avant d'acheter quoi que ce soit, adressez-vous au:

COMPTOIR D'ACHAT

155 est, boulevard Charest
Québec.

Afin que nos syndiqués obtiennent plus avec leur argent, le COMPTOIR D'ACHAT leur procurera au prix du gros tout ce qui est nécessaire pour l'intérieur et l'extérieur de la maison: matériaux de construction, articles de salle de bain, meubles pour tous les appartements, accessoires électriques, draperies et lingerie de chambres, chaussures et bas pour dames, etc., etc.

Le COMPTOIR D'ACHAT met à votre service un homme compétent en la personne de M. Lauréat Grenier. Son bureau est au premier étage des Syndicats Catholiques, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Heures de bureau: 9.00 A.M. à midi

2.00 P.M. à 5.30 P.M.

Téléphones: bureau, LA-4-4631

En autre temps: MA-3-3182

Le COMPTOIR D'ACHAT peut vous accommoder le soir, sur rendez-vous.

N'oubliez pas de dire à vos membres, à chaque assemblée, de s'adresser au COMPTOIR D'ACHAT.

QUEBEC

Hausse de 10 cents l'heure aux employés municipaux

Le 5 mars dernier, une convention collective a été signée entre la cité de Québec et le Syndicat Catholique des employés municipaux (Section des services Extérieurs) de Québec, représentant quelque 800 employés.

La nouvelle entente prévoit une augmentation générale de salaire de 10 cents l'heure, rétroactivement au 1er mars 1958.

Outre cette augmentation de salaire générale, plusieurs catégories d'employés ont reçu des rajustements variant entre 5 cents et 20 cents l'heure. Il y eut aussi des rajustement particuliers dans plusieurs cas.

Cette convention collective renferme une disposition nouvelle par laquelle tous les employés qualifiés pourront demander la re-classification de leur emploi. Après la décision du directeur du personnel, si l'employé n'est pas satisfait, il pourra en appeler à un tribunal d'arbitrage composé d'un représentant du syndicat, d'un représentant de la Cité et de professeurs de l'Institut Technique de Québec, habiles à

statuer pour chacun des métiers déterminants.

La convention prévoit également des améliorations considérables à la clause relative aux congés en maladie.

Les primes pour le travail d'équipe du soir et de la nuit sont doublés. Une disposition spéciale accorde également une prime de 5 cents l'heure à tous les employés qui auront à travailler à des ouvrages affectés par les marées.

La convention collective se terminera le 30 avril 1960.

Les négociations ont été conduites pour le Syndicat par MM. Wellie Keating, président; Gédéon Allard, secrétaire et M. Parent, directeur du Syndicat. MM. John Peachy et Gérard Lebel avaient antérieurement participé aux négociations. Les re-



Cours de perfectionnement pour le personnel de Dupuis Frères

Quelque 75 employés du magasin du comptoir postal et des services de la compagnie Dupuis Frères Limitée ont commencé mercredi soir, 4 mars, une série de cours de perfectionnement professionnel intitulés: "Le commerce de détail et le consommateur", vient d'annoncer Mlle Georgette Lachaine, présidente du comité du cours pour le syndicat des employés de Dupuis.

Le cours, comprenant 15 sessions de 2 h. chacune, est organisé par le Syndicat National des Employés de Commerce de détail de Montréal et la compagnie Dupuis Frères Limitée. Les séances se dérouleront les mercredis soir, de 7 h. à 9 h., du 4 mars au 10 juin 1959, à l'École des Métiers Commerciaux.

Les responsables se sont assurés la collaboration d'une brillante équipe de professeurs. Cinq grandes sections composent le cours: 1) "Le commerce de détail et le vendeur" (10 heures); 2) "Connaissance de la marchandise" (10 heures); 3) "Le consommateur" (8 heures); 4) "Synthèse" (2 heures); et 5) Examens.

Les sujets traités sont les suivants: pour la première section, 4 mars, "Le commerce de détail", M. J.-E. Boucher, directeur-général de la compagnie Dupuis Frères Limitée; 11 mars, "Organisation du commerce de détail" par M. André Gratton, acheteur-gérant de chez Dupuis; 18 mars, "Comptoir postal", Jean Trudel, gérant du comptoir postal de Dupuis; 25 mars, "Les services", Maurice DuBerger et Pierre Lecours, de Dupuis; 1er avril, "Le vendeur et le commerce de détail" (Panel d'experts sous la direction de M. J.-E. Fréchette, directeur de l'enseignement chez Dupuis).

Pour la deuxième section, 8 avril, "Les textiles", Edmond Nardin, agent de la promotion des ventes à la Dupont of Canada; 15 avril, "La mode féminine", Rosario Trudel et Suzanne Manseau, de Dupuis; 22 avril, "La mode masculine", Paul Laferrrière, professeur de coupes et de patrons à l'École des Métiers Commerciaux; 29 avril, "Fourniture de maisons", Serge Phénix, de Dupuis; 6 mai, "Couleurs et styles", J.-E. Fréchette.

Pour la troisième section, M. Gérard Bélair, conseil en organisation, donnera les 8 heures de cours, 13 mai, "Le consommateur et la roue économique"; 20 mai, "Le consommateur et la loi d'Engel"; 27 mai, "Processus d'achat chez le consommateur"; 3 juin, "Le consommateur et le service". M. André Gratton dirigera le panel des principaux professeurs et fera

un essai de synthèse pour terminer le cours le 10 juin.

Origine du cours

Le cours est né de la collaboration du Syndicat avec l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal et la compagnie Dupuis Frères Limitée. Dans un dépliant adressé à tout le personnel syndiqué de la compagnie Dupuis Limitée, on souligne que si le syndicalisme vise avant tout à la libération économique des salariés, il cherche également avec autant d'énergie le perfectionnement professionnel, éducatif, culturel et intellectuel de ses membres lorsque s'améliore la situation économique. Ce cours veut d'abord améliorer le rendement de chacun surtout dans l'intérêt de l'employé mais aussi également dans l'intérêt du syndicat et de l'entreprise. Mademoiselle Lachaine a particulièrement souligné le bel esprit de collaboration qui a permis l'organisation de ces cours pour lesquels le syndicat et la compagnie Dupuis Frères versent des sommes respectables pour permettre aux participants de ne déboursier que des frais d'inscription minimes.

Participation active

Les méthodes pédagogiques des cours souligneront surtout la participation personnelle de chacun. Elles inciteront l'auditeur à dialoguer avec le professeur plutôt que de simplement l'écouter. Les buts des cours sont doubles: a) fournir de meilleures idées à l'employé du commerce (tant dans la vente que dans les services) pour lui permettre d'améliorer immédiatement son rendement; b) développer une véritable culture professionnelle capable de susciter le perfectionnement humain sur le plan du travail. En un mot, le cours veut améliorer la conscience, la compétence et la culture professionnelle de chacun, l'intégrer à l'entreprise pour arriver ainsi à un véritable épanouissement humain.

Pour lancer l'initiative, le syndicat a formé un comité qui comprend: a) représentant l'Université de Montréal, M. Léon Lortie, directeur de l'Extension de l'Enseignement; b) représentant des syndicats, M. Hercule Michaud, vice-président du conseil du syndicat et président de la section comptoir postal; Mlle Madeleine Brosseau, présidente de la section magasin; M. J.-P. Héту, responsable d'éducation au conseil central des Syndicats

Nationaux de Montréal; c) représentant la compagnie Dupuis Frères Limitée, M. J.-E. Fréchette, directeur de l'enseignement chez Dupuis; M. André Gratton, acheteur-gérant; M. J. Trudel, gérant du comptoir postal.

Un sous-comité responsable de la marche du cours se compose de Mlle Georgette Lachaine, déléguée de la section comptoir postal, présidente; M. Yvan D'Avignon, délégué du conseil du syndicat, secrétaire; Mlle Rita Desroches, déléguée de la section magasin, trésorière.

M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et directeur-fondateur du service d'éducation du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux et M. Jean Dupire, directeur-adjoint du même service, agissent comme conseillers pédagogiques. Ce dernier a la responsabilité immédiate du cours.

Mlle Lachaine a terminé en insistant sur la collaboration possible et fructueuse entre gens de bonne volonté, entre l'entreprise et le syndicat pour le bien de tous: clients, employés et entreprises commerciales.

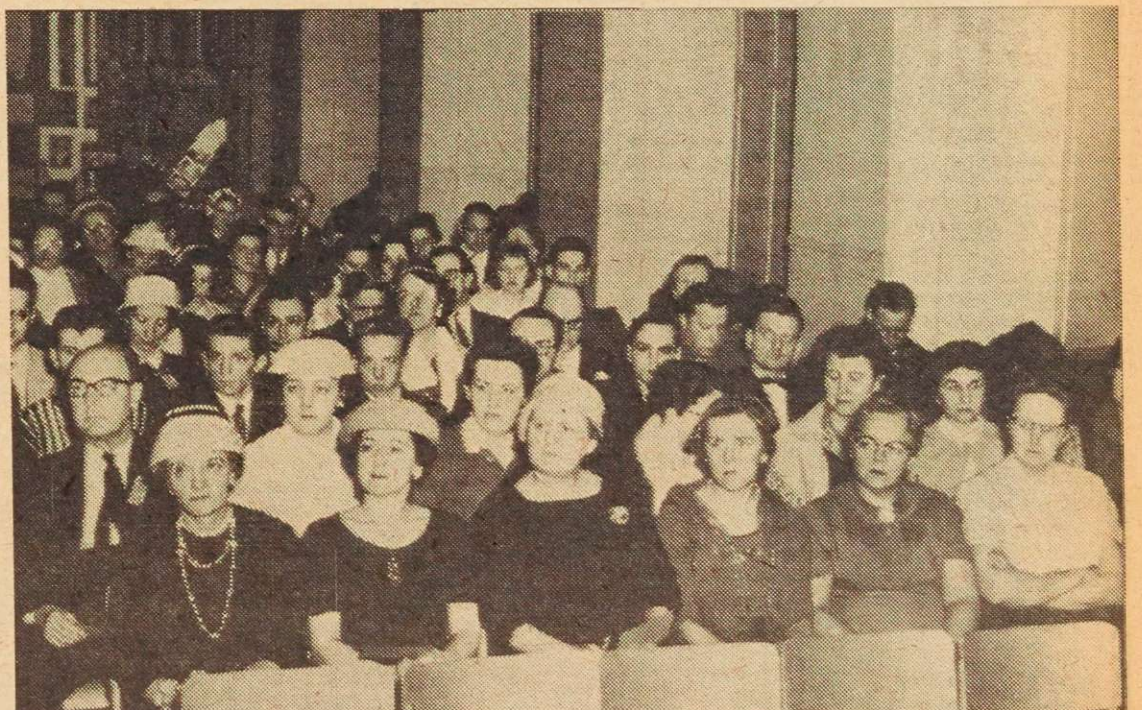
Photo prise, lors du lancement du cours "Le commerce de détail et le consommateur", au Cercle Universitaire. De gauche à droite, M. Jean-Paul Héту, responsable du Comité d'éducation du Conseil Central des syndicats nationaux de Montréal; M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint du Service d'éducation de la C.T.C.C.; M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal; Mlle Rita Desroches, trésorière du Comité du cours; Mlle Georgette Lachaine, présidente du Comité du cours; M. Raymond Dupuis, président de la Compagnie Dupuis Frères Ltée; Mlle Madeleine Brosseau, présidente du Syndicat national des employés de commerce de détail de Montréal; M. J.-E. Boucher, directeur général de la Compagnie Dupuis; M. Jean Trudel, gérant du Comptoir-postal; M. Jean Dupire, directeur-adjoint du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal et conseiller technique du cours; M. Jean Robert Gauthier, directeur du Service d'éducation des fonctionnaires et conseiller technique à la C.T.C.C. M. Yvan D'Avignon, secrétaire du Comité du cours n'apparaît pas sur cette photo.

Plus de 130 élèves suivent les cours chez Dupuis

Exactement 136 élèves se sont inscrits au cours "Le Commerce de détail et le Consommateur" qui a débuté mercredi soir dernier, à l'École des Métiers Commerciaux. Deux classes fonctionnent parallèlement.

Mercredi soir, le 11 mars, M. André Gratton, acheteur-gérant chez Dupuis, a traité, en classe "A" de l'Organisation du commerce de détail, et M. Jean Trudel, gérant du comptoir postal, a exposé en classe "B" le fonctionnement d'un comptoir postal. On sait que le cours "Le

Commerce de détail et le Consommateur" est une initiative du Syndicat National du Commerce de détail de Montréal qui l'organise en collaboration avec l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal et la Cie Dupuis Frères Ltée.



Un groupe de 136 participants inscrits au cours "Le Commerce de Détail et le Consommateur", organisé par le Syndicat National des Employés du Commerce de Montréal, en collaboration avec l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal et la maison Dupuis Frères Ltée.

VICTOIRE DES REALISATEURS

Ils obtiennent le droit d'association, l'arbitrage des griefs et les services techniques — Seule l'affiliation proprement dite leur a été refusée — Déclaration de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC

Les réalisateurs du réseau français de Radio-Canada ont finalement repris le travail après une grève de 68 jours qui leur a valu la reconnaissance de leur droit d'association, l'arbitrage des différends pouvant survenir par un arbitre impartial et finalement le droit à l'assistance technique du mouvement syndical organisé.

La seule ombre au tableau, c'est que les réalisateurs n'ont pas obtenu le droit de s'affilier à la CTCC. Mais comme le disait M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, dont nous lirons la déclaration plus bas, "la contribution de la CTCC fut substantielle et désintéressée. Nous n'exigeons rien en retour. La satisfaction d'avoir fait notre devoir et d'avoir rendu service justifie pleinement notre intervention."

De son côté, M. Fernand Quirion, président de l'Association des Réalisateurs, a déclaré que si l'Association s'est engagée à rester indépendante, elle s'est formellement réservé le droit de s'assurer les conseils et l'assistance de tierces personnes ou de groupements de syndicats. Ainsi elle sera en meilleure posture pour défendre ses membres et sa liberté sera mieux protégée." Déclaration de M. Marchand

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada est

heureuse d'avoir contribué à la reconnaissance du droit d'association pour les réalisateurs de Montréal. Dès le début du conflit qui s'achève, il est apparu clairement que la reconnaissance de ce droit constituait le fond du problème.

Des centaines d'employés, artistes et auteurs ont accepté de grands sacrifices financiers afin de permettre aux réalisateurs de faire respecter une liberté fondamentale de notre régime démocratique. La C.T.C.C. a également apporté sa contribution. Cette contribution fut substantielle et désintéressée. Nous n'exigeons rien en retour. La satisfaction d'avoir fait notre devoir et d'avoir rendu service justifie pleinement notre intervention.

D'un autre côté, les représentants de la CTCC ont été heureux de travailler avec des syndicalistes convaincus qui se sont révélés, à l'occasion du conflit, de courageux chefs de file. Parmi les artistes, les auteurs, les techniciens et les employés de bureau ont surgi des hommes généreux qui expliquent, à eux seuls, le miracle de la solidarité qui s'est produit à Radio-Canada.

En acceptant aujourd'hui d'honorer son engagement du 7 février, la Société reconnaît l'Association des réalisateurs, non plus comme un syndicat de compagnie ni comme un conseil du personnel, formules qui existent déjà à Vancouver et Toronto, mais comme une association professionnelle indépendante de l'employeur, soustraite, par sa constitution, à l'arbitraire patronal et dotée des recours nécessaires pour défendre et promouvoir efficacement les droits et intérêts de ses membres.

La CTCC regrette que la lutte qu'elle eut à livrer l'ait obligée à dénoncer assez violemment la Société Radio-Canada. Il ne faudrait pas en conclure que la CTCC désire la disparition de cette Société d'Etat. Au contraire elle veut contribuer à lui redonner le prestige dont elle a besoin pour accomplir son importante et indispensable mission.

Le 29 décembre, l'Association des réalisateurs déclenchait une grève contre la Société Radio-Canada en vue d'obtenir la reconnaissance du droit d'association et de négociation collective.

La plupart des unions de Radio-Canada décidèrent de respecter les lignes de piquetage des réalisateurs, ce qui eut pour effet de paralyser presque complètement la production du réseau français.

Après dix semaines de lutte, l'Association est heureuse d'informer le public qu'elle a atteint ses principaux objectifs. En effet,

- a) l'Association est reconnue officiellement par la Société Radio-Canada;
- b) l'Association pourra conclure une entente sur les conditions de travail des réalisateurs, sur le règlement des griefs et sur le mode des relations à établir entre Radio-Canada et l'Association.

Au cas de désaccord dans la négociation de l'entente collective, les points litigieux seront soumis, pour décision, à M. H.D. Woods, directeur du Centre des

relations industrielles de l'université McGill.

L'Association s'est engagée à ne pas s'affilier à une centrale syndicale ouvrière, soit directement ou soit indirectement. C'est le règlement de cette question qui a retardé d'une semaine la fin du conflit. Si Radio-Canada n'avait pas exigé, à ce sujet, des engagements qui détruisaient partiellement l'entente conclue avec elle le 7 février dernier, nous serions sans doute au travail depuis plusieurs jours. Il a été enfin possible de nous entendre

sur un texte qui conserve intacts les droits que nous avons si chèrement conquis.

Si l'Association s'est engagée à rester indépendante, elle s'est formellement réservé le droit de s'assurer les conseils techniques et l'assistance de tierces personnes ou de groupements de syndicats. Ainsi, elle sera en meilleure posture pour défendre ses membres et sa liberté sera mieux protégée.

Ce qui précède indique clairement que le statut de l'Association des réalisateurs de Montréal est très différent de celui de l'Association des réalisateurs de Toronto.

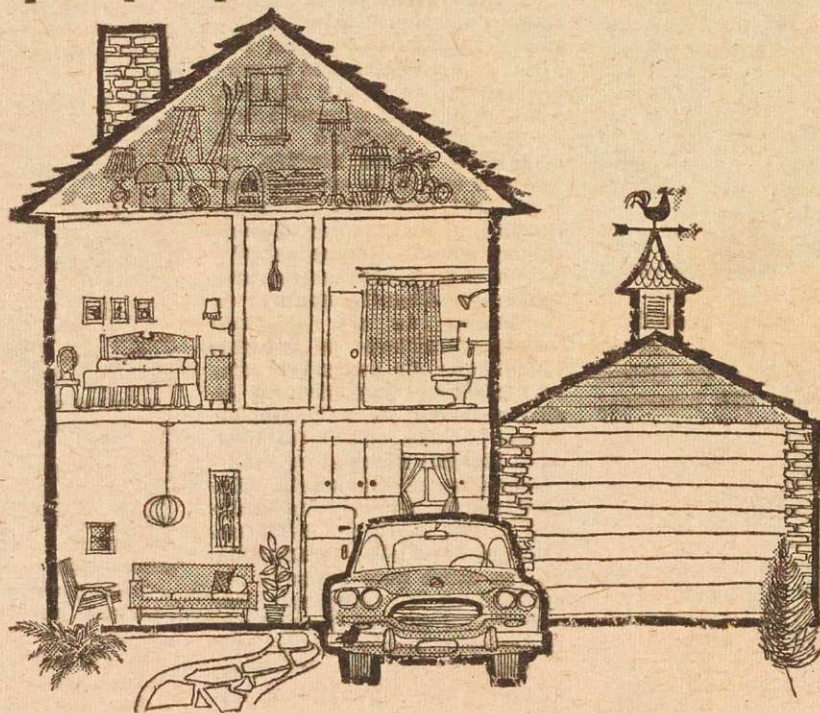
Nous tenons à remercier spécialement M. Egan Chambers, député de Montréal St-Laurent-St-Georges aux Communes, qui fut

un médiateur patient et efficace.

L'Association remercie de même toutes les personnes et groupements qui l'ont aidée à remporter la victoire qui marque la fin du conflit. Elle regrette que le public et des centaines d'employés aient eu à souffrir du différend des réalisateurs et de la Société Radio-Canada. Malheureusement, la grève était le seul moyen efficace d'action dont nous disposions.

Maintenant la lutte est finie. Il faut guérir les blessures et recréer, le plus tôt possible, une atmosphère de confiance et d'harmonie qui favorisera notre activité professionnelle. Il faut redonner au réseau français toute sa vigueur et sa fécondité. Nous offrons loyalement notre collaboration à tous ceux qui poursuivent cet objectif.

Il y a certainement des travaux à exécuter quelque part dans votre maison!



Faites-le dès maintenant, — alors que travailleurs et matériaux sont disponibles

LES AMÉLIORATIONS DE MAISONS PEUVENT ÊTRE FINANCÉES — au moyen de prêts pour l'amélioration des maisons, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, par l'entremise de votre banque, . . . jusqu'à concurrence de \$4,000 et remboursables en une période allant jusqu'à 10 ans.

CULTIVATEURS — renseignez-vous sur les prêts pour l'amélioration des fermes, garantis par le gouvernement et disponibles par l'entremise de votre banque, . . . jusqu'à concurrence de \$5,000 et remboursables en une période allant jusqu'à 10 ans.

Durant l'accalmie d'hiver, vous pouvez obtenir de meilleurs services et une attention immédiate touchant vos petits travaux, surtout les travaux de réfection, de réparation et d'entretien.

Mais plus important encore, les hommes de métier, moins pressés, peuvent fournir un meilleur travail, plus rapidement et souvent à meilleur compte.

Aidez-vous vous-mêmes, tout en aidant votre localité, en faisant exécuter maintenant le travail.

Pour conseils et assistance, —

ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU LOCAL DU SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

Pourquoi attendre au printemps, —

FAITES-LE DÈS MAINTENANT!



Autorisé par le Ministre du Travail du Canada.

**CIGARETTES
EXPORT "A"
BOUT FILTRE**

Clark Report "Slap In The Face" To Senior Citizens — Argue

OTTAWA (CPA)—The Clark report on the U.S. old age security system is a "slap in the face to Canada's senior citizens", CCF House Leader Hazen Argue told CPA here in an exclusive interview.

"The great weakness of this report is that it makes no recommendations whatsoever", Mr. Argue said.

The lengthy report, just tabled in the House of Commons by Health and Welfare minister Monteith, claims in effect that the U.S. pensions system is probably too expensive for Canada now.

"It just wanders around both sides of the subject. It's about as indecisive as the Prime Minister", Mr. Argue commented.

"A very poor report, and badly done" was the CCF House Leader's answer to this reporter's question as to whether Dr. Clark's work was valuable at all.

"It is a great disappointment, mainly because it fails to make any recommendations. The information in the report could have been obtained at any time by civil servants, without the appointment of a special commissioner", Mr. Argue said.

Why had the government appointed Dr. Clark, then? Mr. Argue was asked.

"I believe the Prime Minister was misleading the country when he promised that this report would mean action. It just looks like more stalling", he answered.

The report was ordered over a year ago by Prime Minister Diefenbaker, just prior to the last federal election campaign.

The Prime Minister in the campaign of May and June 1957 had compared Canada's flat-rate pensions system with the contributory old age security scheme in the United States, and had said the U.S. plan was better.

In January 1958 Mr. Diefenbaker appointed the late Prof. Gordon Huson to make a study of the U.S. system. Professor Huson said the report would require about a year's work, and could not be completed within the three-or-four-month deadline imposed at the time by the Prime Minister.

Prof. Robert M. Clark, professor of economics at the University of British Columbia, was then appointed to make the study. The report was tabled in the House of Commons over 13 months after his appointment.

Labor Law Violated

The National Labor Relations Board in New York ruled the other day that an employer discriminated against his employees when he set up a system of seniority based on the dates when his workers joined the union rather than on the dates on which they were hired.

The Labor Board ruled that this venture was a violation of the Labor Act and the union in this case was given authority to settle future disputes over seniority.

Anglican Editorial Praises Unionism, Blasts 'Right-to-Work'

OTTAWA (CPA) — "There can be no moral justification for a program of correction which under the guise of civil liberties is in reality directed toward weakening the power and influence of unionism. It is to be regretted that the Canadian Chamber of Commerce has become associated with this movement."

Sounds like something in your union's publication?

It isn't. The words quoted above are from an editorial "The Ethics of Labor Relations" in the ANGLICAN OUTLOOK published at Gardenvale, Quebec.

The editorial is another in a list of examples of religious periodicals — and leaders — who have come out strongly against the "right-to-work" proposals.

McClellan committee investigations, the editorial states, have not revealed much that was unknown to students of industrial relations, but have "produced a considerable shock to less well-informed people throughout the United States and Canada."

The shock has been produced because of "the manner in which the investigations have been conducted and because of the availability of mass media of communication," the editorial notes.

While it is desirable that exposure of immoral practices should take place, the article argues, "perspective" is vital. "The climb to power of the business elite was accomplished in part by ruthlessness, corrupting of governments, and considerable indifference to the social consequences of the society being created," although material benefits have ensued.

Two ways are open to correction of the "unsatisfactory social consequences of industrialism" — government action, and the development of strong unions, the editorial continues. In Canada "a very important role has been assigned to the unions," making it imperative that "whatever is done to correct or prevent abuses and corruption in unions shall not weaken them and thereby render them unable to perform their proper social function."

Right-to-work legislation is described as endangering the security of the unions, and "the observing public must be pardoned a certain sceptical attitude toward the sincerity of business leaders when the background of the power relations between corporations and unions is the context."

The alleged concern for civil liberties, the article states, originated in the American South, "some of whose legislatures have been using every means they can lay hands on to deny the basic right of franchise to thousands of citizens and to abort the Supreme Court rulings about equal treatment of all children before the law."

"Public action" may be necessary to "guarantee an acceptable relationship between the worker and the union that represents him," but right-to-work laws are morally unjustifiable, the editorial concludes.

MAGOG

Hospital Employees Win Salary Increases

Following the signing of a collective labor agreement between Providence Hospital of Magog and the Hospital Services Employees' Association the employees have won salary increases of from \$3.00 to \$4.00 a week.

The new labor agreement also accords increases of \$2.00 to \$3.00 a week for night shift workers. The employees have also been given an additional paid holiday (July 1) which brings to 10 paid holidays each year.

All employees who have eight years service will be given three weeks paid vacations. In addition to these newly won benefits the hospital employees will enjoy a full day's holiday each week instead of the previous two half days.

The new collective labor agreement was signed for a two-year period. Representing the hospital were Reverend Sister Anne-Marie of the Sacred Heart, superior and Benoit-Jesus, treasurer.

Acting for the union were Mr. Evangeliste Moreau, business agent for the Central Council and Mrs. Yvon Sylvain, local union president.

Negotiations for the new contract were carried out in a spirit of mutual understanding.

L'ACTUALITÉ

CHANTIERS MARITIMES dans les

L'arbitrage continue

D'autres séances d'arbitrage ont eu lieu entre l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers et la compagnie. Un rapport de ces séances a été présenté aux membres du syndicat au cours d'une assemblée cette semaine. Nous donnerons plus de détails dans une prochaine édition.

Reuther répond à Eisenhower

A la fin des réunions de l'exécutif de l'AFL COI à Porto Rico, il y a quelques jours, Walter Reuther, président des Ouvriers Unis de l'automobile, a proposé une marche des chômeurs sur Washington. Le président Eisenhower s'est moqué de cette réunion et de cette proposition. Reuther a vertement répliqué au président Eisenhower: "Je me rends là où ont lieu les réunions où ma présence est requise tout comme vous-même, vous irez à Acapulco, au Mexique. Je n'ai pas perdu de temps sur les plages et je n'ai pas participé avec vous et vos amis des grandes entreprises à vos parties de golf, de chasse et de pêche. J'ai sug-

géré une démonstration des chômeurs pour attirer l'attention oblique sur ce problème.

Amélioration dans le domaine de la sécurité

Le taux des accidents de travail a considérablement diminué au cours des derniers mois. On attribue une large partie de cette amélioration à l'officier de sécurité Paul Gélinas. Quand le département de la sécurité est avisé d'un danger ou risque d'accident, on fait immédiatement une enquête. Cette promptitude a fait éviter de nombreux accidents.

Armé jusqu'aux dents

M. Grant Mcleod, président du Conseil du Travail de Winnipeg, vient de demander aux unions affiliées d'être "armées jusqu'aux dents" contre les tentatives de l'Association des Manufacturiers canadiens qui veulent faire introduire des mesures législatives concernant les lois du droit au travail. Au cours de cette réunion, on a déclaré que loin de protéger les travailleurs, ces lois avaient pour effet de détruire les syndicats qui les protègent.

MONTREAL

City Makes Compromise Offer To Municipal Employees

The City of Montreal Administration, in a new contract proposal to 4,000 of its white collar employees have offered a wage increase of nine cents an hour and settlement of grievances.

The employees who are members of the National Union of Municipal Employees of Montreal, C.C.C.L., had demanded a 10 per cent boost retroactive to last December and settlement of grievances.

The City of Montreal Administration had previously offered an eight per cent raise. The Executive Committee of the City had reported that if the workers' demands were met, the budget for the year starting May 1st would be increased by \$2,750,000.

This would include the salary increase (\$1,800,000) wages retroactive to last December (\$750,000) and grievances (\$200,000).

The collective labor agreement between the City of Montreal and The National Syndicate of Municipal Employees of Montreal, C.C.C.L., expired last December 1st.

As "Le Travail" went to press the union was considering the latest offer made

by the City, but no announcement was released for publication.

MONTREAL

Date Set for Regional Convention

At a meeting recently the Central Council of Montreal announced the holding of a regional convention on April 12.

The project has been under study for several months past and towards its realization amendments had to be made to the constitution of the Central Council. Directors of the Central Council hope that the majority of 150 delegates who form the Central Council will participate in the first regional congress, which no doubt will be an important step in the life of the Council and its affiliated local unions.

Notices sent out to all local unions contained a summary of the order of the day for the convention.

Deliberations will be divided into two categories of subjects: the internal administration of the Central Council, municipal problems and scholastic questions and all other questions of interest which could form the basis for a resolution.

In relation to resolutions, all local unions affiliated to the Central Council are invited to present to the secretary from now until April 1, all projects or resolutions they wish to have brought before the convention.

Union Solidarity Wins Right of Association for Striking Producers

Ten-week old strike against Canadian Broadcasting Corporation ends in victory for union—1200 striking employees return to work after winning right of association—Prominent labor leaders and others express their opinions following termination of conflict which began Dec. 29, 1958. Statement by Jean Marchand

After having been on strike for 70 days, seventy-four members of the Montreal Television and Radio Producers Association have returned to work with the other C.B.C. unions who remained out and refused to cross the producers' picket lines.

The strikers were welcomed back to their jobs by Gerard Lamarche, director of French television services and his assistants.

Negotiations for the signing of a collective labor agreement between the Producers' Association and the C.B.C. are scheduled to begin within a 15-day period from the ending of the strike.

Professor H. D. Woods, director of industrial relations for McGill University will act as arbiter between the two parties and his decision will be accepted by union and the Corporation. Labor leaders, officials of the other unions who supported the producers while on strike by refusing to cross

their picket lines were jubilant at the settlement of the conflict.

Mr. Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L. union had this to say following the settlement of the strike:

The Canadian Catholic Confederation of Labour is proud of the fact that it was in a position to contribute to the recognition of the Montreal Producers' right of association. From the beginning of the dispute now coming to an end, it appeared clearly that this right was the heart of the matter.

Hundreds of employees, artists and authors proved that they were ready to accept substantial financial sacrifices in order that the producers may enjoy a fundamental freedom of our democratic system. The C.C.C.L. also contributed its part which was an important one and had no strings attached. We demand nothing in return. We are satisfied that we have performed a duty and achieved something useful which fully justified our participation.

On the other hand, the representatives of the C.C.C.L. were happy to co-operate with devoted trade unionists who revealed

themselves as courageous leaders during this dispute. From the ranks of artists, authors, technicians and employees, generous men and women emerged whose participation is the only explanation to the miracle of solidarity that took place during this strike.

By agreeing this morning to honor its commitments of Feb. 7, the Corporation recognizes the Producers' Association, not as a company union or staff council like those already in existence for Vancouver and Toronto producers, but as a legitimate professional association free from management's control and arbitrary managerial decisions, thanks to its constitution, and armed with the necessary recourses in order to efficiently promote and defend its members' rights and interests.

The CCCL regrets that in the heat of the dispute it was forced, due to circumstances, to denounce the CBC quite violently. No one should conclude from such denunciations that the CCCL would welcome the disappearance of this State Corporation. On the contrary, the CCCL wants to contribute to restore the prestige needed by the CBC to perform its important and indispensable function.

Strike Vote Stimulates Negotiations At Shawinigan

Over 1,500 employees of Shawinigan Chemicals have taken a strike vote while post-arbitral negotiations have been going on and this action has aroused greater interest in talks being held for the signing of a collective labor agreement.

But it remains possible that strike action may be taken by the workers who are members of the National Union of Chemical Products Workers C.C.C.L. as there are several points to be regulated in the dispute.

When the strike vote was taken 93 per cent of the members voted in favor of strike action if their demands are turned down by the company, but everything possible is being done to avert such a situation.

Shawinigan Chemicals is one of the most important in the chemical industry in the Province of Quebec while the union representing their employees is considered one of the most powerful labor bodies in the St. Maurice region.

The old labor contract expired one year ago in March 1958 and many meetings of direct negotiations and later conciliation and arbitration have been held since the expiration of the labor contract.

Post-arbitral meetings began on February 24 and Guy Beaudoin, business agent for the chemical workers union has told Le

Travail that when other labor contracts with the company expired difficulty has always been experienced with Shawinigan Chemicals.

Mr. Wilson Lapointe, president

of the union has announced that a general membership meeting will be called when the members will be given a complete report of the situation as it exists at the present time.

MONTREAL

Striker Acquitted In Municipal Court

Judge Roland Lamarre, sitting in Municipal Court in Montreal, has acquitted Gerard Taylor on a charge of disturbing the peace by shouting while walking in the picket line in front of the strike-bound Pert Hosiery Company's plant at 8330 Esplanade Ave., in Montreal.

The employees of this company have been on strike for the past ten months fighting to have their union recognized.

The judge handed down his decision owing to insufficient proof being presented by the prosecution.

In giving his decision the judge added that he could not see any essential element in the charge and immediately acquitted Mr. Taylor.

Legal Counsel Pierre Legrand represented the accused.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Arbitration Continues

Two further meetings of arbitration were held between company and union last week. A report on arbitration proceedings was scheduled to be given to the members at the regular monthly membership meeting held in the union hall on Monday March 16. Results of this meeting could not be given our readers owing to our press deadline, but will be given in our next issue.

Walter Reuther Answers President Eisenhower

At last week's closed sessions of the International Unions held in Puerto Rico, Walter Reuther, president of the United Auto Workers Union proposed a march on Washington, D.C. by the thousands of jobless workers in the United States.

Later newsmen asked President Eisenhower for a comment at his news conference and this is what the Chief Executive of the U.S. answered:

"I believe that news item came out of Puerto Rico. There, people must be on the sunny beaches. I don't know whether they are going to march from there over to this foggy Washington or not".

Then Eisenhower added: "I don't see any good to be done to come out of any such demonstration".

A few hours later Mr. Reuther replied to the President of the United States, saying in part:

"I go where the meetings are that I am obliged to participate in, just as you will be going to the fashionable resort of Acapulco, Mexico. I have spent no time on the sunny beaches of Puerto Rico, nor have I been with you and your many big business friends on the golf

courses, the duck blinds or the quail hunts. I have suggested a demonstration of the unemployed as a means of dramatizing their serious plight".

Improvement Noted In Safety

This column has been advised that the accident rate has been considerably improved in the past two months and workers claim that this is due to the work of Security Officer Paul Gelinax who the workers say "is always on the job".

When a report of a safety hazard is given the Safety Department it is investigated immediately. The result is a decided improvement in accident rates. Congratulations are in order to Paul for a good job being done.

"Get Armed To The Teeth"

President Grant McLeod of the Winnipeg Labor Council has urged local unions to "get armed to the teeth" — figuratively that is — against moves by the Canadian Manufacturers Association and Chamber of Commerce for misnamed "right to work" measures which were condemned at a recent meeting of the Labor Council.

Vice president Frank Armstrong of the Railway Carriers' Union, showed that instead of guaranteeing the worker a job, "right to work" actually is aimed at undermining and ultimately busting trade unions.

Russ Robbins of the Carpenter's Union also pointed out the "false front" behind which the issue is pressed.

A. A. Franklin of the Brewery Workers' Union cited reductions in minimum wages in states south of the border where "right to work" has been put over.

Truck Drivers Justified In Kendall Bros. Strike

A work stoppage in an industry classed as a public service is no reason for denying labor certification rights to a union.

This was decided last week by the Quebec Labor Relations Board in granting a certificate to the National Union of Truck Drivers C.C.C.L. to bargain for 40 truck drivers and helpers employed by Kendall Brothers Limited of Montreal.

The union called a strike last December 8 protesting the company's refusal to install heaters in the cabins of their massive metal trucks.

In Quebec, strikes are outlawed for truck drivers whose industry is listed as a public service.

When the men walked off the job the company asked the Q.L.R.B. to revoke the union's certificate, but the union contested this demand by the company.

Pierre Vadboncoeur, C.C.C.L. counsel explained the drivers struck primarily because the company refused to install heaters in the truck-cabins during the intensely cold period that prevailed in the month of December last.

He said the weather also constituted a safety hazard because it frosted the windshield obstructing visibility.

He argued that strike could not be used as a pretext for cancelling the certificate since the employees could not be made to work in conditions that were "untenable and hazardous".

The Quebec Labor Relations Board ruled the employer has to "share a large part of the responsibility" for the walkout.

In granting recognition to the union the Board empowered it to negotiate with Kendall Brothers for the signing of a labor agreement.